

Avis de Soutenance

Madame Léa PEREZ

Droit Public

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

La volonté des parties dans les procédures de régulation

dirigés par Madame Pascale IDOUX

Soutenance prévue le **jeudi 12 décembre 2019** à 14h

Lieu : 39 rue de l'Université, 34060 MONTPELLIER cedex 2

Salle : du conseil

Composition du jury proposé

Mme Pascale IDOUX	Université de Montpellier	Directeur de thèse
Mme Lucie CLUZEL-METAYER	Université de Paris Nanterre	Rapporteur
M. Francesco MARTUCCI	Université Paris 2 Panthéon Assas	Examineur
M. Thomas PERROUD	Université Paris 2 Panthéon-Assas	Rapporteur
M. Guylain CLAMOUR	Université de Montpellier	Examineur

Mots-clés : régulation, volonté, parties, procédures, droit, opérateurs

Résumé :

L'ouverture des processus décisionnels et le développement constant de procédés négociés imprègnent la trajectoire récente des procédures de régulation, quel que soit le champ régulé. Ces mouvements sont symptomatiques de « l'évolution de la technique juridique dans les sociétés occidentales » diagnostiquée par le professeur Amselek dès le début des années quatre-vingt. Cette étude transversale des méthodes déployées par les autorités de régulation révèle toutefois l'émergence d'un couplage original entre la faculté de solliciter l'adhésion des opérateurs, par leur acquiescement ou leur participation, et la capacité de recourir spontanément à des instruments en marge de la typologie classique des actes et procédures administratifs. Les procédures de régulation laissent ainsi place à des espaces modulés par la volonté des régulateurs et des opérateurs régulés, respectivement identifiés comme parties au processus de régulation. Or l'irruption du registre volontaire au sein de relations structurellement inégalitaires entre puissance publique et acteurs privés n'est ni sans cause ni sans conséquence sur l'environnement juridique dans lequel il s'insère. Les causes sont classiques mais prennent un relief particulier dans le cadre de la régulation économique. La prédilection systématique pour les procédés ouverts au milieu régulé ou choisis par les parties est alimentée par des dynamiques et des facteurs contextuels propres au domaine étudié. Ce travail de recherche s'est attaché à en établir la topologie, en interrogeant le rôle de la volonté des parties dans les procédures de régulation. Les conséquences de l'exaltation de la capacité de choix du régulateur et du régulé sont en revanche moins explorées par la doctrine et plus délicates à systématiser. La présente étude se propose ainsi de mettre en évidence les marqueurs

d'acclimatation et d'envisager les prémices d'une reconfiguration du système de régulation à travers le phénomène de compliance.